

RETRAITES: LA GRANDE ARNAQUE

Le discours du premier ministre mercredi 11 décembre 2019 montre que le gouvernement est prêt à passer en force son projet de réforme des retraites, malgré le rejet d'une grande partie de la population exprimé par les mobilisations massives lors des manifestations des 5 et 10 décembre.

La grande arnaque (1)

La réforme s'articule autour de trois points :

1. La mise en place d'un âge pivot
2. La remise en cause de la période retenue pour le calcul des droits
3. La mise en place d'un système à point

1/ La mise en place d'un age pivot:

Elle n'abandonne donc pas le principe de l'âge pivot qui marque un recul de fait de l'âge de départ à la retraite à taux plein. Une décote de 5 % par an serait infligée à ceux qui partiraient entre 62 et 64 ans. Ce point constituait une ligne rouge à ne pas dépasser pour l'ensemble des organisations syndicales. Son maintien crée l'unanimité du monde syndical contre ce projet, même chez les plus modérés. Cet age pivot se mettra progressivement en place à compter du 01/01/2022, à raison de 4 mois par an. Pour avoir une retraite pleine à partir de 2022 il faudra avoir atteint l'âge pivot selon les données suivantes :

Année de départ	Age pivot
2022	62 ans et 4 mois
2023	62 ans et 8 mois
2024	63 ans
2025	63 ans et 4 mois
2026	63 ans et 8 mois
2027	64 ans

Conséquences :

- Ceux qui pensaient après 2022 allonger au-delà des 62 ans pour profiter d'une surcote en seront privés du fait de la mise en place de l'age pivot.
- Ceux qui pensaient pouvoir partir avec une retraite pleine à 62 ans avant 2027 se trompent, ils seront frappés d'une décote...
- L'âge pivot s'appliquera à tous les salariés nés après 1959 !
- Le report de la mise en place de la réforme jusqu'à la génération 1975 au lieu de 1963 ne modifie pas en tant que tel le fond du nouveau système.

Dire que les générations nées avant 1975 ne seront pas touchées par la réforme, comme l'affirme le premier ministre, est un mensonge car ces générations seront touchées de toute façon par l'âge pivot.

2/ La remise en cause de la période retenue pour le calcul des droits:

Aujourd'hui, dans le privé, la retraite est calculée sur les 25 meilleures années excluant ainsi les années où le retraité a pu connaître une période de chômage.

Dans le public , le calcul des pensions est réalisé sur les 6 derniers mois sans prise en compte des primes.

Après la réforme, dans le privé, la retraite sera calculée sur l'ensemble de la carrière dont les années les moins favorables en terme de salaire, y compris les années blanches de chômage.

Dans le public, la pension sera calculée sur la carrière entière en intégrant les primes. Aucune simulation n'est à ce jour disponible, cependant on peut penser que l'intégration des primes impliquera l'application des retenus et inéluctablement une baisse de la rémunération qui viendra compléter la baisse de la pension...

3/ la mise en place d'un système à point:

Le système à point ne devrait s'appliquer qu'à compter de la génération née en 1975 et ce progressivement, cohabitation de l'ancien et du nouveau régime.

A ce titre aucune information précise n'a été donné sur les modalités de liquidation dans le cadre d'un calcul mixte. Le premier ministre a annoncé la mise en place d'une règle d'or qui fera que la valeur du point net pourra ne pas baisser (elle pourra donc être gelée comme notre point d'indice). Les promesses n'engagent que ceux qui les écoutent. Le haut commissaire aux retraites Jean Paul Delevoye a indiqué que 10 euros cotisés rapporteront 0,55 euros pour la retraite mais son rapport précise que le rendement définitif ne pourra être acté qu'en 2024 en fonction des hypothèses économiques qui prévaudront. Il ne garantit pas non plus que la valeur d'achat du point (10 euros) n'augmentera pas.

Une pension minimale de 1 000 euros serait garantie...pour une carrière complète au SMIC. A noter qu'une telle carrière aujourd'hui génère une pension de 970 euros.

La grande arnaque (2)

« Le système par point en réalité permet une seule chose, qu'aucun homme politique n'avoue, c'est de baisser chaque année, le montant, la valeur du point et donc de baisser le niveau des pensions. »

François Fillon le 09 mars 2016 à la Fondation Concorde.

Aucun rapport ...ou presque... mais Macron et le gouvernement, ainsi que Jean-Paul Delevoye, haut-commissaire aux retraites (et épinglé en début de semaine pour ses accointances avec le monde de l'assurance), ont rencontré plusieurs fois ces derniers mois Larry Fink, PDG de Blackrock, le plus gros fonds de pension mondial.

Pour rappel, Jean-François Cirelli, PDG de Blackrock France, est membre du Comité CAP 2022, chargé de la réforme de la Fonction Publique afin d'économiser 30 milliards d'euros.

Réforme de la Fonction Publique, Nouveau Réseau de Proximité à la DGFIP, Réforme des Retraites : Les mêmes personnages, les mêmes arguments mensongers pour, à terme, liquider notre modèle social au profit d'intérêts privés !

**TOUTES ET TOUS EN GREVE LE MARDI 17 DECEMBRE 2019 !
TOUTES ET TOUS EN MANIFESTATION !**

**La Rochelle
14h Devant la Gare**

**Rochefort
10h30 Cours d'Ablois**

**Saintes
10h30 Palais de justice**